

Détails des critères d'admissibilité pour les véhicules dans le cadre du programme Roulez vert

2012 à 2021

Cadre normatif - 1er janvier 2012 - VE neuf

Pour être admissible, les véhicules hybrides (VH) doivent avoir une cote de consommation de carburant combinée égale ou inférieure à 5,27 L/100 km si le carburant utilisé est l'essence, et à 4,54 L/100 km si le carburant utilisé est le diesel.

- Pour l'achat d'un VEE et d'un VHR

Capacité de la batterie (kWh)	Aide financière prévue			
	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015
4	5 000 \$	4 500 \$	3 000 \$	2 000 \$
5	5 231 \$	4 769 \$	3 077 \$	2 077 \$
6	5 462 \$	5 038 \$	3 154 \$	2 154 \$
7	5 692 \$	5 308 \$	3 231 \$	2 231 \$
8	5 923 \$	5 577 \$	3 308 \$	2 308 \$
9	6 154 \$	5 846 \$	3 385 \$	2 385 \$
10	6 385 \$	6 115 \$	3 462 \$	2 462 \$
11	6 615 \$	6 385 \$	3 538 \$	2 538 \$
12	6 846 \$	6 654 \$	3 615 \$	2 615 \$
13	7 077 \$	6 923 \$	3 692 \$	2 692 \$
14	7 308 \$	7 192 \$	3 769 \$	2 769 \$
15	7 538 \$	7 462 \$	3 846 \$	2 846 \$
16	7 769 \$	7 731 \$	3 923 \$	2 923 \$
17 ou plus	8 000 \$	8 000 \$	4 000 \$	3 000 \$

- Pour l'achat d'un VBV

Aide financière prévue			
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015
1 000 \$	1 000 \$	800 \$	600 \$

LÉGENDE	
VL	Véhicule léger
VEE	Véhicule entièrement électrique
VH	Véhicule hybride
VHR	Véhicule hybride rechargeable
VLE	Véhicule lourd électrique
VBV	Véhicule électrique à basse vitesse
ME	Motocyclette électrique
MVLE	Motocyclette à vitesse limitée électrique
VPC	Véhicule à pile à combustible

- Pour l'achat d'un VH

Aide financière prévue			
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2013	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2014	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015
1 000 \$	500 \$	-	-

Note : Fin des véhicules hybrides (VH) : Le cadre normatif du programme prévoyait un nombre maximum d'aides financières pouvant être versées selon le type de véhicules, à savoir, 5 000 aides financières pour les véhicules hybrides. Ce maximum a été atteint en mai 2013. Ils ont été à nouveau admissibles à partir d'octobre 2013.

Cadre normatif - 1er janvier 2016 - VE neuf

Pour l'achat d'un VEE et d'un VHR

CAPACITÉ DE LA BATTERIE (KWH)	AIDE FINANCIÈRE				
	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012 (\$)	DU 1 ^{ER} JANVIER 2013 AU 31 JANVIER 2014 (\$)	DU 1 ^{ER} FÉVRIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 (\$)	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015 (\$)	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 (\$)
4	5 000	4 500	4 000	500	500
5	5 231	4 769	4 000	500	500
6	5 462	5 038	4 000	500	500
7	5 692	5 308	4 000	4 000	500
8	5 923	5 577	4 000	4 000	500
9	6 154	5 846	4 000	4 000	500
10	6 385	6 115	4 000	4 000	4 000
11	6 615	6 385	4 000	4 000	4 000
12	6 846	6 654	4 000	4 000	4 000
13	7 077	6 923	4 000	4 000	4 000
14	7 308	7 192	4 000	4 000	4 000
15	7 538	7 462	8 000	8 000	8 000
16	7 769	7 731	8 000	8 000	8 000
17 ou plus	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000

Pour l'achat d'un VH

Pour l'achat d'un VH, l'aide financière est de 500 \$.

Pour l'achat d'un VBV

Pour l'achat d'un VBV, l'aide financière est de 1 000 \$.

Cadre normatif - 9 Mai 2017 - VE neuf

* Les VH ne sont plus admissibles : * L'offre de l'aide financière pour un VH (500 \$) vise uniquement un VH de l'année modèle 2017 ou antérieure. Aucune aide financière n'est donc offerte pour un VH de l'année modèle 2018 ou postérieure.

* Cote de consommation combiné égale ou inférieure à 6,33 L/100km

* Les véhicules de plus de 125,000\$ ne sont plus admissibles

* L'aide financière pour un véhicule neuf immatriculé à partir du 1er avril 2017 est limitée à 3 000 \$ si le PDSF est d'au moins 75 000 \$, mais inférieur à 125 000 \$.

* Intégration des motocyclettes ME et MVLE

Aide financière pour l'achat d'un VEE ou d'un VHR neuf

Capacité de la batterie (kWh)	Aide financière (\$)				
	Du 1 ^{er} novembre 2013 au 31 janvier 2014	Du 1 ^{er} février au 31 décembre 2014	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020	
	VEE et VHR	VEE et VHR	VEE et VHR	VEE	VHR
4	4 500	4 000	500	8 000	500
5	4 769	4 000	500	8 000	500
6	5 038	4 000	500	8 000	500
7	5 308	4 000	4 000	8 000	4 000
8	5 577	4 000	4 000	8 000	4 000
9	5 846	4 000	4 000	8 000	4 000
10	6 115	4 000	4 000	8 000	4 000
11	6 385	4 000	4 000	8 000	4 000
12	6 654	4 000	4 000	8 000	4 000
13	6 923	4 000	4 000	8 000	4 000
14	7 192	4 000	4 000	8 000	4 000
15	7 462	8 000	8 000	8 000	8 000
16	7 731	8 000	8 000	8 000	8 000

17 ou plus	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
------------	-------	-------	-------	-------	-------

Type de véhicule	VH*	VBV	VPC	ME	MVLE
Montant de l'aide financière (\$)	500*	1 000	8 000	2 000	500

Cadre normatif - 9 mai 2017 - VE occasion - Projet pilote

* Montant de l'aide financière accordée : 4000\$

* Durée du programme : Le projet pilote se termine selon le premier des événements suivants à survenir :

- l'acceptation de 1 000 demandes de participation pour VEE d'occasion OU - le 30 juin 2018.

Aide financière	Durée du contrat de location	
	De 36 mois à moins de 48 mois	48 mois ou plus
Pourcentage de l'aide financière prévue à l'achat	75 %	100 %

Critères d'admissibilités :

- achetés ou loués à long terme pour une durée minimale de 36 mois par la voie d'une transaction auprès d'un concessionnaire d'automobiles ayant un établissement au Québec;
- immatriculés pour la première fois au Québec (donc en provenance de l'extérieur du Québec) et n'ayant jamais reçu d'aide financière à l'acquisition du programme Roulez vert – volet Roulez électrique;
- immatriculés au nom du demandeur entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018;
- munis d'une batterie ayant une capacité de 4 kWh ou plus;
- associés à une marque, un modèle et une version du plus récent véhicule neuf équivalent dont le PDSF est inférieur à 125 000 \$;
- âgés de 3 ou 4 ans selon leur année modèle par rapport à l'année civile de leur date d'immatriculation au nom du demandeur;
- pourvus d'une garantie d'une durée minimale de 3 ans ou 40 000 km à partir de leur date d'immatriculation au nom du demandeur;
- pourvus d'une garantie pour véhicule neuf d'origine honorée au Québec incluant les critères applicables à la batterie;
- inspectés et certifiés par un constructeur automobile.

Cadre normatif - 1er Avril 2020 - VE neuf et d'occasion

* À partir du 1er avril 2020, le PDSF de tous les véhicules admissibles doivent être inférieur à 60 000\$

*Le projet pilote pour véhicule d'occasion devient partie intégrante du programme de façon permanente et le rabais demeure à 4000\$

Aide financière pour l'achat d'un VEE ou d'un VHR neuf

Capacité de la batterie (kWh)	Du 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020	
	VEE	VHR
4	8 000	500
5	8 000	500
6	8 000	500
7	8 000	4 000
8	8 000	4 000
9	8 000	4 000
10	8 000	4 000
11	8 000	4 000
12	8 000	4 000
13	8 000	4 000
14	8 000	4 000
15	8 000	8 000
16	8 000	8 000
17 ou plus	8 000	8 000

Type de véhicule	VH*	VBV	VPC	ME	MVLE
Montant de l'aide financière (\$)	500*	1 000	8 000	2 000	500

* L'offre de l'aide financière pour un VH (500 \$) s'applique uniquement aux VH de l'année modèle 2017 ou d'une année antérieure. Aucune aide financière n'est offerte pour un VH de l'année modèle 2018 ou d'une année postérieure.

Cadre normatif - 1er janvier 2021 - Ve neuf et d'occasion

*** Aucun changement pour les véhicules**